

BON A SAVOIR

LE CONSEIL DE L'EXPERT... COMPTABLE

Le Registre Spécial des Associations : une formalité importante bien trop souvent négligée par les associations !

La loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret d'application prévoient que les modifications apportées aux statuts de l'association et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association soient transcrits sur un registre spécial tenu au siège de l'association déclarée. L'usage veut qu'il s'agisse d'un registre au sens matériel, c'est-à-dire comportant des pages reliées de façon indissociable. Ce registre est coté et paraphé sur chaque page par la personne habilitée à représenter l'association, en général son Président.

Les modifications doivent y être portées «de suite et sans aucun blanc ni rature» avec indication de la date des récépissés de déclaration modificative faite

en Préfecture. Doivent être portés sur ce registre les changements de dirigeants, les nouveaux établissements créés, le changement d'adresse du siège social.

Ce registre devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires à chaque fois qu'elles en feront la demande.

Attention, il ne faut pas confondre ce registre, qui est le seul obligatoire prévu par la loi, avec ceux dans lesquels l'association peut, sans que cela soit une obligation, reporter les délibérations de ses organes (assemblée générale, conseil d'administration...).

Le registre spécial permet de garder une trace écrite de la vie de l'association et de son évolution.

Stéphane ALBINET
Expert-Comptable,
Expert Conseil Entreprise Villeneuve.

FLASH BACK

Sécurité La MVA et la Maison des Aînés vidéo-protégées



Maison des Aînés



Maison de la Vie Associative

En raison de la multiplication des actes de malveillance perpétrés aux abords de la Maison des Aînés et de la MVA, une extension de la vidéo-protection a été adoptée, lors du Conseil municipal du 8 avril 2010.

La Maison des Aînés et la Maison de la Vie Associative seront respectivement équipées d'une caméra mobile et d'une caméra fixe. Cela portera à trois le nombre de caméras installées sur le secteur du Parc François-Mitterrand. Également très fréquentée, l'avenue d'Agen sera surveillée par une caméra mobile. Depuis l'installation du dispositif, la délinquance de proximité sur la zone vidéo-protégée a baissé de 4,4% entre 2007 et 2009. Pour mémoire, la détérioration de la Maison des Aînés le 14 juillet 2009 avait coûté pas moins de 10 000 € à la commune.

CRÉATIONS / MODIFICATIONS

Créations

• ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'UTILISATION DE L'HUILE VÉGÉTALE PURE CARBURANT

Promouvoir et développer, notamment auprès des collectivités territoriales et des établissements publics, l'utilisation des huiles végétales pures comme carburant ou additif.

• LES MAINS OUVERTES 47

Récolte et vente de textiles, mobilier, bibelots, vaisselle, jouets, livres...

• POKER CLUB 47

Promouvoir le poker comme sport et jeu de semi-hazard auprès du plus grand nombre. Initier et former

les nouveaux joueurs. Organisation de tournois. Permettre une pratique dans un cadre convivial et légal.

Modifications

- Changement de nom :

• ASSOCIATION ALCOOLIQUES ANONYMES devient ASSOCIATION ALCOOLIQUES ANONYMES DORDOGNE ET LOT-ET-GARONNE

- Transfert du siège social :

• ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE DE VILLENEUVE

→ 32, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
47300 Villeneuve-sur-Lot

• ASSOCIATION SAINT ROCH - SAINT FIACRE

→ 57, rue de la Fraternité
47300 Villeneuve-sur-Lot

• LA TERTULIA CULTURA Y TRADICION

→ Centre Culturel - 47300 Villeneuve-sur-Lot

• MANAGEMENT SERVICE EMPLOI

→ «Minjou Bas» - 47140 Saint-Sylvestre-sur-Lot

- Changement dans l'administration :

• ASSOCIATION DU QUARTIER DES GIRONDINS a élu de nouveaux membres du bureau. Le Président est M. José DA COSTA MONTEIRO.

n°16

vill'asso

Le journal de la vie associative réalisé par la Ville de Villeneuve-sur-Lot

Juin 2010

ZOOM SUR

LE COMITE CONSULTATIF DE LA MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

UN ESPACE DE DISCUSSION ORIGINAL

Depuis 2008, la MVA s'est dotée d'un comité consultatif placé sous la présidence du Député-Maire. Lieu d'échanges, de débats et d'expression, cette instance a permis à la Municipalité d'adapter le fonctionnement de la MVA aux besoins des associations.

Le comité consultatif est appelé à donner son avis sur l'ensemble des questions liées au fonctionnement de la MVA, aux relations ville-associations et à la vie associative en général. Cette jeune instance a vu le jour lors de l'adoption par le Conseil municipal du règlement intérieur de la Maison de la Vie Associative.

C'est en 2008 et pour une durée de deux ans, que la première promotion a été nommée. Sous la houlette, de Jérôme Cahuzac, chacun s'est engagé dans ce nouveau rôle avec beaucoup d'intérêt. Les nombreux échanges formulés lors des réunions ont renforcé les liens qui unissent la Municipalité et les bénévoles villeneuvois. Ils ont également et surtout permis d'adapter le fonctionnement de la Maison de la Vie Associative aux besoins des utilisateurs :

- les horaires d'ouvertures du service administratif ont été ajustés aux besoins réels des associations,
- chaque membre du Comité Consultatif peut se faire représenter en cas d'absence,

- les membres se sont également prononcés en faveur de l'élaboration d'un programme de formations gratuites à destination des dirigeants associatifs,
- bientôt, les associations utilisatrices se verront remettre un guide pratique «MVA»,
- soucieuse de la visibilité de la structure, le comité a œuvré à l'installation d'une nouvelle signalétique avenue d'Agen,

Depuis juin 2010, la Municipalité a lancé le renouvellement des deux collèges associatifs qui aboutira, dès l'automne prochain, à la désignation par l'instance municipale de nouveaux membres. Pour ce faire, un appel à candidature a été envoyé à toutes les associations villeneuvoises. Celles qui sont intéressées ont jusqu'au 3 septembre pour faire acte de candidature auprès du Service de la Vie Associative.

Service Vie Associative - Tél. 05 53 41 51 73
Hôtel de ville - Bd de la République - B.P. 317
47307 Villeneuve-sur-Lot Cédex
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h
dvarc@mairie-villeneuve-sur-lot.fr



DOSSIER SPECIAL

LE COMPLEXE SPORTIF UN ÉQUIPEMENT MODERNE ET ADAPTÉ

Inauguré en 2007, le Complexe Sportif accueille aujourd'hui 80 associations. Cet imposant bâtiment municipal de 8000 m², qui se dresse sur le site de la Myre-Mory, est le poumon de la vie sportive villeneuvoise. Véritable équipement de pointe, il permet chaque semaine à plus de 18 000 utilisateurs de pratiquer leur discipline sportive dans des conditions optimales.

Le Complexe Sportif est le lieu de référence en matière de pratique sportive. Depuis 3 ans professionnels, amateurs et établissements scolaires se partagent l'espace en bonne intelligence.

Les associations ont activement été associées à l'élaboration du projet. Aujourd'hui, elles disposent d'un lieu fonctionnel qui répond à leurs attentes et aux normes imposées par les différentes fédérations sportives.

Depuis l'ouverture du Complexe, de nombreuses associations ont vu leur nombre de licenciés augmenter, à l'instar du club des Archers des Deux Rives dont l'effectif a doublé en trois ans. Claude Coleymans, président de l'association, témoigne : « Nous avons accès à une salle permanente qui répond parfaitement aux normes imposées par la fédération. C'est exceptionnel ! Pour nous entraîner nous disposons de 18 mètres de profondeur, une distance imposée lors des compétitions officielles ».

Attirer de nouveaux licenciés n'est pas le seul objectif du Complexe Sportif. Il a aussi su séduire par delà les frontières villeneuvoises et accueille régulièrement des manifestations d'envergure. C'est avec enthousiasme, qu'Ahmed Boualem, entraîneur et fondateur du Energy Full Villeneuvois, nous rappelle que la

La parole à : Marie-Christine ALBINET, Adjointe aux Sports

« Le Complexe Sportif permet aux associations de s'entraîner au quotidien dans de bonnes conditions. Désormais, Villeneuve peut accueillir des compétitions d'envergure et nouer des partenariats avec des manifestations inédites et exceptionnelles. En accord avec la volonté municipale, il s'illustre également comme un lieu de vie où s'entrecroisent mixité sociale et échanges intergénérationnels ».



Ville a eu l'honneur d'organiser en 2009 le Championnat du Monde de Full Contact. « Tout cela n'aurait pas été possible sans le concours de la mairie. Cet événement qui a drainé plus de 800 spectateurs a contribué à la valorisation de notre sport encore mal connu ». En érigeant le Complexe, la Municipalité a effectivement œuvré à promouvoir un large éventail de disciplines.

Enfin, l'accueil des compétitions de haut niveau fait également partie des attributions du bâtiment municipal. Le PPC villeneuvois qui évolue en pro B, affronte tous les mardis des équipes en provenance des quatre coins de la France. « Tous les mardis 200 à 300 personnes se pressent dans les gradins pour venir nous voir jouer », se félicite Marc David, président du club.

Fort de tous ces atouts, le Complexe Sportif s'illustre indéniablement comme l'un des moteurs structurant de la vie associative sportive villeneuvoise.

Le Complexe en chiffres :

- Jusqu'à 25 000 usagers peuvent fréquenter la structure durant la semaine
- 8000 m², c'est la surface couverte par le complexe
- 80 associations fréquentent quotidiennement la structure
- 3 bâtiments, A, B et C, composent le Complexe Sportif
- 3 types de public utilisent le Complexe : les clubs, les établissements scolaires, les Accueils de Loisirs et les Maisons des Jeunes.



MONDE COMBATTANT

Hommage au Colonel ROL-TANGUY

Le 66^{ème} anniversaire de la Libération de Villeneuve revêtira un caractère particulier. En effet, à la demande de l'ANACR et de l'ADDIRP, la Ville rendra un nouvel hommage au Colonel Rol-Tanguy, grand chef de la résistance durant la seconde Guerre Mondiale.

En préambule de la cérémonie du 20 août, avenue de Fumel sur le rond-point dit « de la justice », il sera procédé à l'inauguration d'une fonte d'art à son effigie. Après avoir été nommé représentant FTP (Francs-Tireurs de la région Parisienne) en septembre 1943, Henri Rol-Tanguy passe à l'état major des FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) de la région parisienne.

Sous le pseudonyme de Rol (nom d'un ancien combattant des Brigades internationales tué pendant la bataille de l'Ebre en 1938), il se consacre par la suite entièrement à la libération de la capitale.

1944 sera une année importante pour le Colonel Rol-Tanguy qui profite de l'avancée des Alliés en Normandie pour faire afficher l'ordre de mobilisation générale des Parisiens. A la tête de cette insurrection, il va réussir à faire libérer pratiquement toute la capitale.

Le 25 août 1944, avec l'appui de la 2^{ème} DB du Général Leclerc, il appose sa signature sur l'acte de reddition sans condition des forces allemandes du Général Von Choltitz. Le 18 juin 1945, le Général de Gaulle le nomme compagnon de la Libération. Henri Rol-Tanguy décèdera le 8 septembre 2002 à Paris et recevra un hommage national aux Invalides.

Le 20 août 2010, toutes les personnalités civiles ou militaires, les associations d'anciens combattants rendront un vibrant hommage à ce résistant ayant risqué tant de fois sa vie pour rester tout simplement libre.



1 lieu :
ROMAS



C'est le site d'implantation du futur Pôle de Santé de Villeneuve. Il accueillera un hôpital neuf et une clinique neuve dans des locaux communs. Il permettra d'assurer le maintien d'une offre de soin complète et de qualité.

1 date :
11 JUILLET
2010

A partir de 14h, ce dimanche, la plage s'installe à Villeneuve avec le Big Jump. A la Cale de la Marine, durant toute l'après-midi, une plage artificielle et des animations familiales seront proposées.

1 chiffre :
4

La Croix Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique et Saint-Vincent de Paul sont les associations caritatives qui forment, avec le CCAS et le CMS les acteurs du Plan Canicule. Une mobilisation pour préserver les plus fragiles.

COUP DE PROJECTEUR SUR...

3 questions à : Odile CHAUTARD, Présidente de la Boutique Solidaire



1/ Selon vous, quel est le rôle du secteur associatif dans une ville comme Villeneuve-sur-Lot ?

C'est un moteur de la vie locale. Il dynamise la ville sur le plan culturel, social, sportif, ou encore artistique. Certaines associations permettent à nos concitoyens de prendre conscience de certaines causes. L'implication dans une association permet de nouer des contacts, de sortir d'un éventuel isolement. Les associations militent en faveur du « mieux vivre ensemble ».

2/ Quelles sont les motivations qui vous ont encouragées à occuper la présidence de « La Boutique Solidaire Artisans du Monde » ?

Arrivée à la retraite, en compagnie d'autres bénévoles, nous avons souhaité agir en faveur du commerce équi-

table. Nous vendons des produits issus du commerce équitable, nous sensibilisons les jeunes pour qu'ils deviennent des consommateurs, et nous nous mobilisons pour essayer de changer les règles du commerce international.

3/ Quel conseil donneriez vous aux Villeneuvois qui désirent s'engager dans le bénévolat ?

Plutôt que de s'investir très vite dans une association, il est sans doute préférable d'en rencontrer plusieurs. Être bénévole demande souvent un assez fort investissement en temps et pour ne pas le regretter il faut être en accord avec les objectifs et les modalités de fonctionnement de l'association.